

Béchir Ouerhani

Université de Sousse, Tunisie

bechir.ouerhani@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0001-7244-9868>



عَامِلِيَّةُ الْمَتَكَلِّمِ فِي إِبْطَالِ الْعَمَلِ النَّحْوِيِّ (çamilijjat-l-mutakallim fi ?ibṭal-l-ṣamal-an-naḥwi
Le pouvoir de rection du locuteur dans l'annulation de la rection grammaticale)

Néji Kouki, en arabe, Tunis, Mediterranean Publisher, 2022, 324 p.

S'il est répandu que les relations de rection au sein de la phrase arabe expriment manifestement des relations d'interdépendance formelles (syntaxiques précisement)¹, il est à rappeler que tous ces faits « de forme » émanent des relations sémantiques dictées par les choix du locuteur. Ce dernier point, pourtant présent chez les grammairiens de la tradition, est souvent mis en arrière-plan aujourd'hui, au profit de l'aspect formel qui a dominé. Or l'étude proposée par N. Kouki met l'accent sur le fait que le pouvoir de rection syntaxique, ainsi que sa suspension ou son annulation, sont avant tout une affaire de sens, c'est-à-dire qu'ils reviennent au vouloir dire du locuteur.

En effet, la grammaire arabe définit deux types de principes généraux qui commandent le pouvoir de rection : 1/ sémantique : le vouloir dire du locuteur et les dispositifs mis en place pour l'exprimer (type de prédication, donc type de phrase ; explicitation ; thématization ; différentes modalisations et les outils qui les expriment, etc.) ; 2/ formelle : interférence et enchevêtrement des différentes règles de rection : d'où l'établissement d'une hiérarchie qui garantit la cohérence générale.

Ces principes et cette hiérarchie ont été discutés par les grammairiens de la tradition, notamment ceux qui se sont intéressés aux principes généraux et ont proposé une théorisation de la grammaire arabe. Nous en citons spécialement Az-Za33a3i (337 H./948 J.-C) et Ibn 3inni (392 H/1001 J.-C.).

Partant d'un point de grammaire très précis, à savoir la neutralisation du pouvoir de rection, ses conditions et les principes généraux qui le commandent, l'auteur nous propose une approche double : revisiter la tradition grammaticale arabe et

faire le lien avec les acquis de la recherche contemporaine. Ce point de grammaire précis- le phénomène général de l'annulation de la rection- et cette approche double ont servi de point de départ pour aborder la problématique générale (l'interaction entre sens et formes) et a configuré le plan de l'ouvrage, tout en fournissant la batterie d'exemples anciens et modernes qui ont servi de corpus.

Les deux premiers chapitres font la synthèse des descriptions et des débats de la tradition concernant les deux manifestations syntaxiques de la neutralisation du pouvoir de rection (إبطال ?ibṭa:l) : sa suspension (تعليق taḥli:q) et son annulation (إلغاء ?ilya:?).

Le premier chapitre traite de l'opération de suspension de la rection (التعليق at-taḥli:q). Nous venons de voir deux types d'action de rection, l'un est formel, l'autre sémantique. Les conditions et les raisons de la suspension relèvent de ces deux ordres. L'auteur en propose une typologie qui retient trois principales causes : le discours rapporté, la concurrence entre éléments régis par rapport à une position donnée pour un seul opérateur de rection, l'invariance de certains types de noms, etc. Si la dernière est de type formel (il s'agit de la résistance de certains noms à la flexion pour diverses raisons), les deux autres unissent sens et forme ; la première cause concerne l'enchâssement des phrases et la structuration des énoncés par les verbes du dire. Comme ces derniers annoncent une nouvelle énonciation, ils suspendent -dans certains cas précis- l'action de l'opérateur de rection de la proposition principale. Il est à noter que ce type d'analyse a fait l'objet de discussion et de controverses chez les grammairiens arabes, dont N. Kouki fait la synthèse. Il en conclut que la suspension s'appuie essentiellement sur des mécanismes d'interprétations. De ce fait, plusieurs cas d'ambiguïté permettent une double lecture ; c'est dans ces cas d'ambiguïté précisément que la deuxième cause évoquée trouve pleinement son sens : il s'agit effectivement de l'interprétation des relations d'interdépendance dans le cadre des positions créées par un prédicat donné. Selon le vouloir dire du locuteur, il arrive que ce dernier cite plus d'un élément pour une position argumentale donnée. Cette situation engendre la suspension de l'action de rection portant sur l'un de ces éléments, conformément à un principe général qui stipule qu'il ne peut pas y avoir plus d'un élément régi pour une position donnée, en dehors évidemment des relations de concaténation (assurées notamment par la conjonction). L'auteur conclut le chapitre par l'élaboration d'une typologie basée sur deux cas de figure selon que la suspension est, ou non, prioritaire dans une situation donnée.

En parfait parallèle avec le premier, le deuxième chapitre adopte la même démarche pour faire la synthèse des caractéristiques de la deuxième manifestation du phénomène général de la neutralisation du pouvoir de rection, à savoir le fait d'annuler carrément l'opération de rection (الإلغاء al-?ilya:?). Deux causes principales font l'objet de longs

développements : le cas de concurrence entre arguments pour une seule position, doublés de pronominalisation. Il en résulte une double interprétation quant au renvoi du pronom. Afin de lever l'ambiguïté engendrée par ce choix du locuteur, l'annulation du pouvoir de rection de l'opérateur en question s'impose. Le deuxième cas est celui de l'emploi de différents marqueurs de modalité, surtout des verbes modaux (tels que *ظَنَّ* *ḏanna*, *حَسِبَ* *hasiba* = *croire*) insérés sous forme d'incises dont le sujet est le locuteur lui-même. Sur le plan sémantique, ces incises ont un impact direct sur la présentation du contenu propositionnel de l'énoncé en question puisque le locuteur le module directement. D'où la nécessité, selon la grammaire arabe, d'annuler purement et simplement le pouvoir de l'opérateur de rection de l'énoncé. Ce cas de figure illustre parfaitement la première partie du titre de l'ouvrage « *عَامِلِيَّةُ الْمُتَكَلِّمِ* » (*le pouvoir de rection du locuteur*) puisque c'est lui qui intervient directement sur son énoncé et engendre l'annulation du pouvoir de l'opérateur de rection.

Tout au long des deux premiers chapitres, et malgré la technicité des propos qui nécessite un maximum d'effort pour le lecteur non-initié, et qui est certes imposée souvent par les analyses des grammairiens, force est de constater que le mécanisme d'explication est toujours de nature sémantique et en rapport direct avec les dispositifs mis en place par le locuteur. Ce qui nous permet de faire le lien avec le troisième chapitre.

Dans le troisième chapitre, l'auteur procède à une lecture profonde des analyses de la tradition sur le phénomène en question. Fort de cette synthèse valorisante des acquis de la tradition, il déploie un ensemble d'outils théoriques linguistiques modernes afin de proposer une approche englobante du phénomène étudié. Des notions telles que *le locuteur*, *les trois fonctions primaires (modalisatrice, prédicative, argumentale)*, *l'univers de croyance*, *les mondes possibles*, *les valeurs de vérité* (voir la bibliographie de l'ouvrage et son glossaire) permettent à l'auteur d'adopter un cadre théorique en mesure de fournir une description systématique du phénomène : c'est le sens qui prévaut à chaque fois à travers la fonction modalisatrice assurée par le locuteur/énonciateur. Ainsi, quelle que soit l'expression formelle (syntaxique ou autre) de la neutralisation (suspension ou annulation, par le biais des prépositions, des verbes modaux, du changement de l'ordre des éléments, de la concurrence entre éléments pour une seule position argumentale, de l'incise, etc.), il y a lieu de souligner la présence du choix du locuteur en sa qualité d'opérateur initial de rection.

Cette approche permet de situer la totalité des phénomènes partiels et techniques à un niveau général et d'en systématiser la description. Par ailleurs, le croisement de la tradition et des approches contemporaines permet de s'affranchir des prises de

position dogmatiques et idéologiques qui affectent souvent la lecture de la tradition grammaticale arabe et donnent lieu à une lecture biaisée de la grammaire arabe : elle est soit sacralisée, soit dévalorisée, rarement approchée dans son historicité. À ce propos, nous ne pouvons qu'adhérer à l'analyse de Salah Mejri (*cf.* la préface) qui affirme que l'auteur « a su faire la part des choses en valorisant le travail des anciens sans le sacraliser, comme le font certains pour des raisons idéologiques dans les divers domaines et dont l'attitude gangrène la formation des nouvelles générations, et en le mettant en perspective à la lumière de la recherche actuelle ».

Note

1. Il suffit de consulter les programmes de grammaire arabe dans tous les niveaux de l'enseignement, ainsi qu'une bonne partie des travaux de recherche dans les universités arabes pour le constater.